

Repères statistiques



N° 24 Avril 2025

Absentéisme, vacance et rotation dans les établissements et services médico-sociaux

Myriam Lévy (Direction de la prospective et des études)

Résumé

La présente publication vise à objectiver les tensions en ressources humaines dans le secteur médico-social en exploitant les données du tableau de bord de la performance médico-sociale (TDBMS). Trois indicateurs sont principalement considérés : le taux d'absence, le taux de vacance de poste et le taux de rotation.

Ils se sont dégradés entre 2017 et 2022, bien qu'à des rythmes différents. L'année 2023, dont les données sont les plus récentes disponibles, est caractérisée par des évolutions divergentes (Tableau 1). Le taux d'absentéisme, qui avait augmenté significativement, de 11,5 % en 2019 à presque 13 % en 2020, revient en 2023 à son niveau d'avant-COVID. Le taux de rotation qui n'avait cessé d'augmenter, d'environ 19 % en 2018 à 24,8 % en 2022, connaît une légère inflexion en 2023 (24,4 %). Le taux de vacance de poste continue sa progression, passant de 2,1 % à 4,5 % en moyenne entre 2017 et 2023.

Ces tendances sont plus ou moins observées dans les différents types d'ESMS. Les tensions sont les plus fortes dans les services multi-clientèle¹ (taux de présence en moyenne sur l'année de 80,0 %) et les établissements pour adultes en situation de handicap (taux de présence en moyenne sur l'année de 82,4 %) ; à l'inverse, les établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) bénéficient d'un taux de présence nettement plus important (89,2 %). Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) se situent à mi-chemin avec un taux de présence de 85,0 % en 2023.

¹ Les services multi-clientèle correspondent aux services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et aux services autonomie aide et soins (SAAS, précédemment SPASAD – service polyvalent d'aide et de soins à domicile).

Tableau 1 – Principaux indicateurs de tension dans les ESMS en 2023¹

		Taux d'absentéisme	Taux de vacance	Taux de présence	Taux de rotation
Enfants ESH ²	Établissements	10,7 %	3,9 %	85,7 %	21,7 %
	Services	9,3 %	6,2 %	85,1 %	15,1 %
Adultes ESH	Établissements ³	13,0 %	5,2 %	82,4 %	34,6 %
	ESAT	8,7 %	2,3 %	89,2 %	12,4 %
	Services	9,6 %	5,2 %	85,6 %	15,7 %
EHPAD		11,4 %	4,1 %	85,0 %	25,6 %
Services multi-clientèle		13,3 %	7,7 %	80,0 %	19,8 %
TOUS ESMS		11,5 %	4,5 %	84,5 %	24,4 %

Source : ANAP (TDBMS 2023), traitements CNSA.

¹ Les méthodes de calcul des différents indicateurs sont détaillées dans les encadrés 1 et 3.

² ESH : en situation de handicap

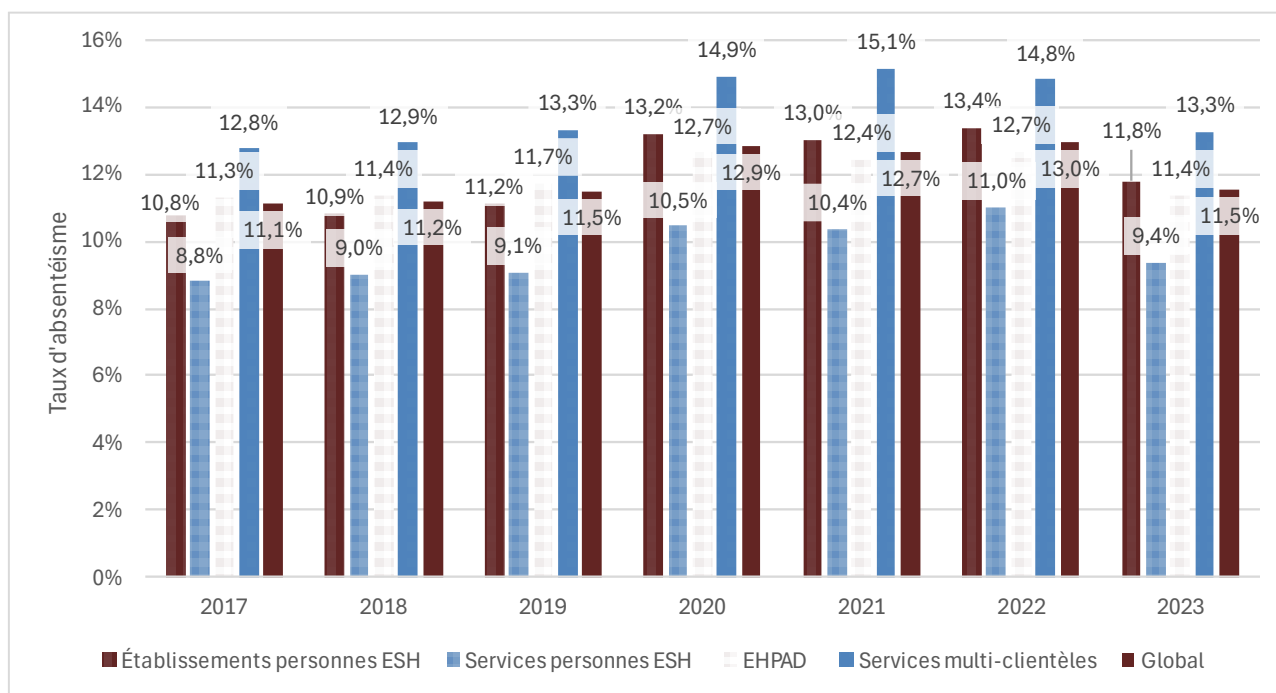
³ Pour les établissements pour adultes en situation de handicap, les taux sont parfois calculés hors ESAT, car ces structures présentent des caractéristiques très différentes du reste des établissements. Le cas échéant, ce choix est indiqué clairement.

Après une forte augmentation en 2020, le taux d'absentéisme revient à ses niveaux d'avant COVID en 2023

Le taux d'absentéisme dans les ESMS a connu une hausse significative en 2020, passant de 11,5 % à presque 13 %. Cette évolution pouvait *a priori* être mise en relation avec la crise de COVID-19 et se retrouve dans les différents types d'ESMS.

Le taux d'absentéisme a mis du temps à revenir à ses niveaux d'avant la pandémie : en 2022, il était de 13,0 % (après 12,7 % en 2021 et 12,9 % en 2020), avant de diminuer significativement en 2023 pour retrouver son niveau d'avant COVID (11,5 %). Cette évolution s'observe dans tous les ESMS, avec cependant des disparités : en 2023, les taux d'absentéisme sont significativement plus élevés dans les établissements (11,8 % dans les établissements pour personnes en situation de handicap, 11,4 % dans les EHPAD) que dans les services (9,4 % dans les services pour personnes en situation de handicap).

Figure 1a – Évolution du taux d'absentéisme dans les ESMS



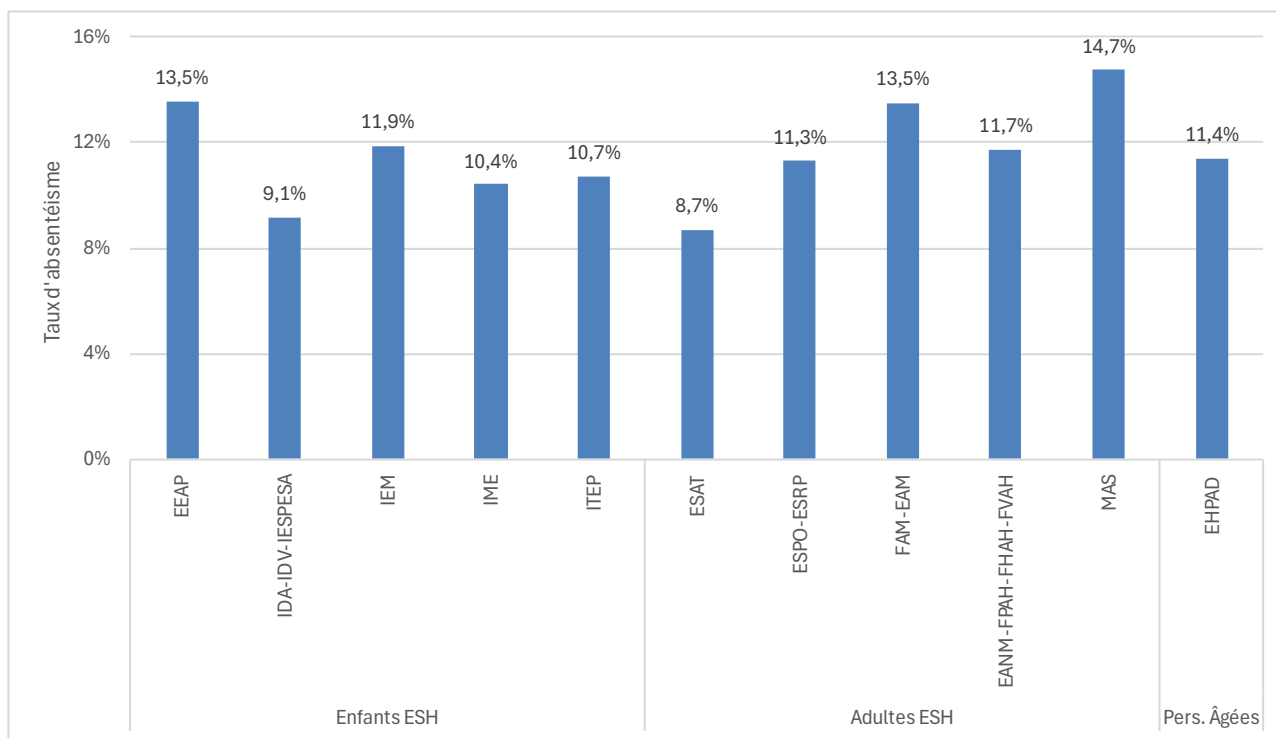
Lecture : En 2022, le taux d'absentéisme dans l'ensemble des ESMS est de 13,0 %. Dans les établissements pour personnes en situation de handicap, il est de 13,4 %.

Champ : Établissements et services pour personnes en situation de handicap, EHPAD et services multi-clientèle.

Source : ANAP (TDBMS 2017-2023), traitements CNSA.

Une catégorisation plus détaillée des établissements offre une vision plus fine des taux d'absentéisme. La figure 1b présente le taux d'absentéisme pour les principales catégories d'établissements en 2023. Les niveaux d'absentéisme les plus élevés sont constatés en maisons d'accueil spécialisées – MAS (14,7 %), foyers d'accueil médicalisé (FAM) et établissements d'accueil non médicalisé pour adultes handicapés – EANM (13,5 %) et en établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés – EEAP (13,5 %) en 2023. Ces ESMS présentent un taux d'absentéisme significativement supérieur à la moyenne des établissements (11,5 % en 2023).

Figure 1b – Taux d'absentéisme par types d'établissements médico-sociaux en 2023



Lecture : En 2023, le taux d'absentéisme dans les MAS est de 14,7 %.

Champ : Établissements pour personnes en situation de handicap et EHPAD.

Source : ANAP (TDBMS 2023), traitements CNSA.

Encadré n° 1 : Calcul du taux d'absentéisme

Les effectifs des ESMS sont exprimés en équivalents temps plein (ETP), le nombre de personnes employées pouvant être supérieur en cas de recours au temps partiel. Le taux d'absentéisme moyen sur un ensemble d'ESMS donnés est égal au rapport entre :

- Le nombre total de jours d'absence comptabilisés durant l'année N dans ces structures, tous motifs confondus (sauf spécification) ;
- Le nombre d'ETP effectifs dans ces structures au 31/12 de l'année N, multiplié par 365.

De cette manière, nous obtenons sur cet ensemble d'ESMS une moyenne du taux d'absentéisme pondérée par la taille de chaque établissement en termes d'ETP. Les journées d'absence comptabilisées, tous comme les ETP, concernent aussi bien les professionnels en CDI ou titulaires que ceux en CDD.

Il s'agit d'un taux d'absentéisme calendaire calculé sur une base théorique de 365 jours de travail. Les 365 jours constituent une donnée commune de référence, compte tenu des différences conventionnelles concernant le nombre de jours travaillés au sein des ESMS.

Nous analysons cinq motifs d'absence :

- Maladie ordinaire/courte durée : absences d'une durée inférieure ou égale à 6 jours ;
- Maladie moyenne durée : absences d'une durée comprise entre 7 jours et 6 mois ;
- Maladie longue durée : absences d'une durée supérieure à 6 mois ;
- Congé maternité ou paternité ;
- Accident du travail ou maladie professionnelle ;
- Congés spéciaux, dont les congés sans solde (hors congés payés).

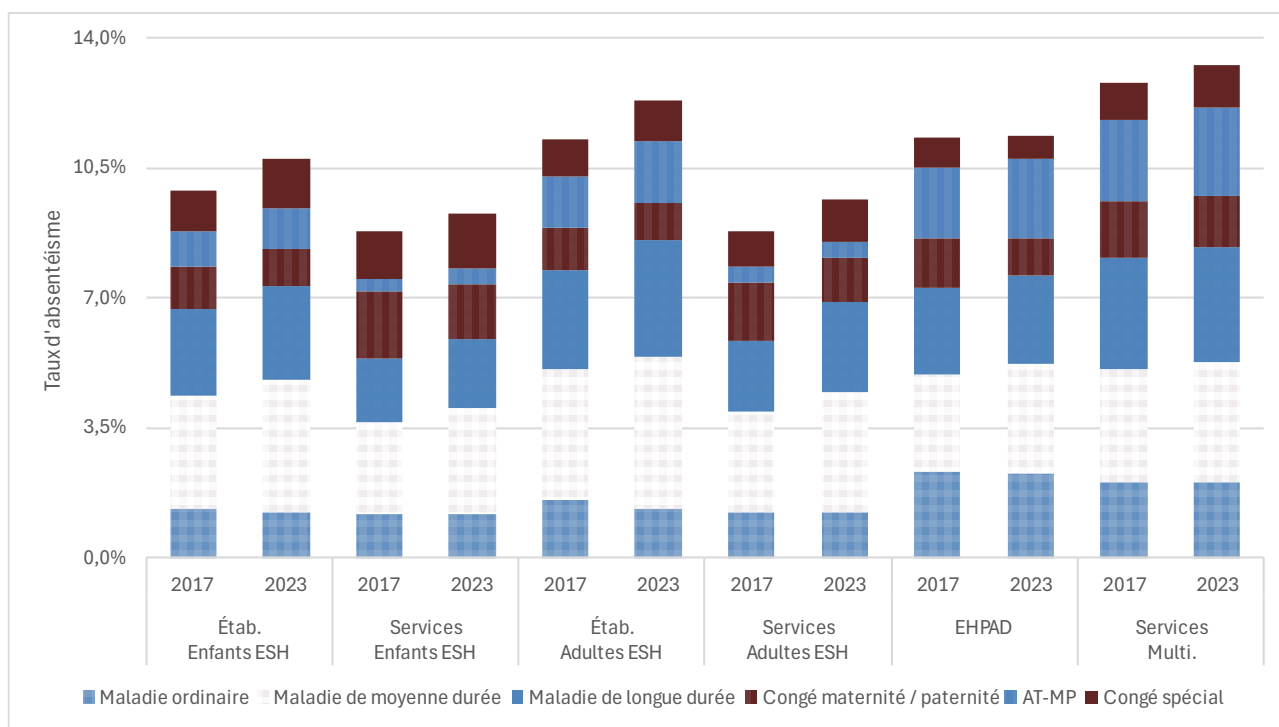
Les trois motifs d'absence pour maladie sont susceptibles d'être regroupés sous un seul motif générique « absences pour maladie » dans la présente publication. Les absences pour les motifs suivants ne sont pas comptabilisées : formation, mandat syndical, congés payés et congés trimestriels.

Les arrêts maladie constituent la composante principale du taux d'absentéisme

L'augmentation des taux d'absentéisme est avant tout liée à la hausse des arrêts maladie, en particulier ceux pour maladie de moyenne durée. Cet effet est d'autant plus accentué que les absences pour maladie forment la principale composante du taux d'absentéisme dans les ESMS. Le taux d'absentéisme pour maladie est passé de 7,3 % à 8,9 % entre 2017 et 2020, puis de 8,8 % à 7,8 % entre 2022 et 2023 ; il retrouve ainsi une valeur proche de celle de 2019. Les autres types d'arrêt (congé maternité ou paternité, arrêt de travail ou maladie professionnelle et congé spécial) conservent un niveau globalement stable depuis 2017, comme illustré par la figure 2.

Selon le type de structure, les journées d'absence pour maladie de moyenne durée représentent 25 à 34 % du nombre total de journées d'absence en 2023. Cette proportion passe à 63 à 72 % lorsque l'on regroupe les maladies ordinaires, de moyenne durée et de longue durée.

Figure 2 – Décomposition des taux d'absentéisme dans les ESMS par motif en 2017 et 2023



Lecture : En 2023, le taux d'absentéisme dans les établissements pour enfants en situation de handicap est légèrement supérieur à 10,5 %. Dans ces mêmes structures, le taux d'absentéisme pour maladie de moyenne durée est de 3,5 % environ.

Champ : Établissements et services pour personnes en situation de handicap, EHPAD et services multi-clientèle.

Source : ANAP (TDBMS 2017-2023), traitements CNSA.

La distinction par motif d'absence informe sur les raisons des écarts de niveaux d'absentéisme constatés entre types de structures. Les structures se distinguent sur deux dimensions :

- Le taux d'arrêt maladie constaté : il s'agit du taux d'absentéisme obtenu lorsqu'on ne compte que les absences pour maladie ; au sein des structures pour personnes en situation de handicap, il est plus élevé dans les établissements que dans les services ;
- Le taux d'arrêts de travail et de maladies professionnelles qui sont la deuxième cause d'absentéisme après les congés maladie. Les absences catégorisées « AT-MP¹ » comptent pour 16 % du nombre total de jours d'absences en ESMS en 2023. Cette proportion varie sensiblement entre les types de structure : en EHPAD et dans les services multi-clientèle, les AT-MP contribuent pour plus de 18 % des absences, alors que dans les services pour personnes en situation de handicap, ce même motif justifie moins de 5 % des absences.

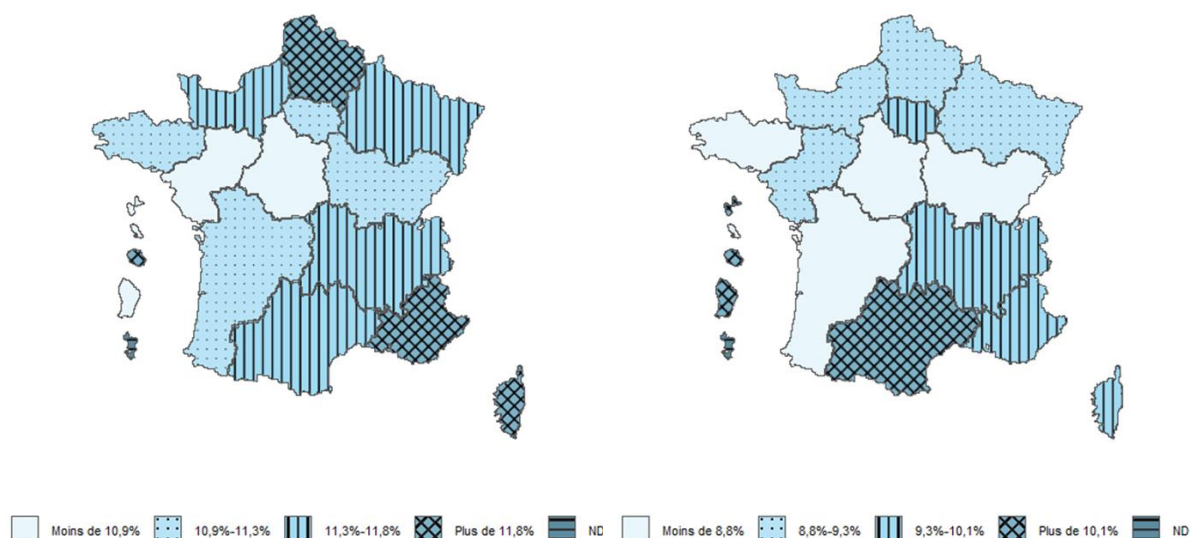
De fortes disparités régionales sont constatées

Des disparités entre les régions sont observées (Figure 3). Le taux d'absentéisme dans les établissements pour personnes en situation de handicap et les EHPAD varie de 8,1 % à 16,2 % selon les régions. Dans les services pour personnes en situation de handicap, le taux régional d'absentéisme se situe entre 4,9 % et 13,9 %. Néanmoins, ces valeurs extrêmes sont à nuancer : toutes les régions ont un taux d'absentéisme dans les services compris entre 8 et 10,5 %, hors régions d'outre-mer. En effet, la Martinique affiche un taux d'absentéisme dans les services de seulement 4,9 %, tandis que la Guyane, la Réunion et la Guadeloupe atteignent respectivement 12,4 %, 13,7 % et 13,9 %.

La Réunion est la seule région dont les taux d'absentéisme sont parmi les plus élevés à la fois en établissements et en services (14,1 % et 13,7 %). Le plus gros écart se trouve en Corse : le taux d'absentéisme en établissement y est de 16,1 %, contre 10,1 % dans les services. À noter que l'offre en Corse est composée à 67,7 % d'établissements (pour personnes en situation de handicap et EHPAD), à 21,5 % de services pour personnes en situation de handicap et à 10,8 % de services multi-clientèle.

¹ AT-MP : Accidents du travail et maladies professionnelles.

Figure 3 – Taux d’absentéisme (%) dans les établissements (gauche) et services (droite) par région en 2023¹



Lecture : Les régions sont réparties en quintiles selon le taux d’absentéisme en établissement ou en service. En 2023, le taux d’absentéisme en établissement en Nouvelle-Aquitaine se situe entre 10,9 et 11,3 %. Les agrégations par région peuvent refléter des différences de composition de l’offre (représentativité de chaque type de structure par région) plutôt que des différences de comportement des agents ; on parle alors d’effets de composition.

Champ : Établissements pour personnes en situation de handicap et EHPAD, services pour personnes en situation de handicap.

Source : ANAP (TDBMS 2023), traitements CNSA.

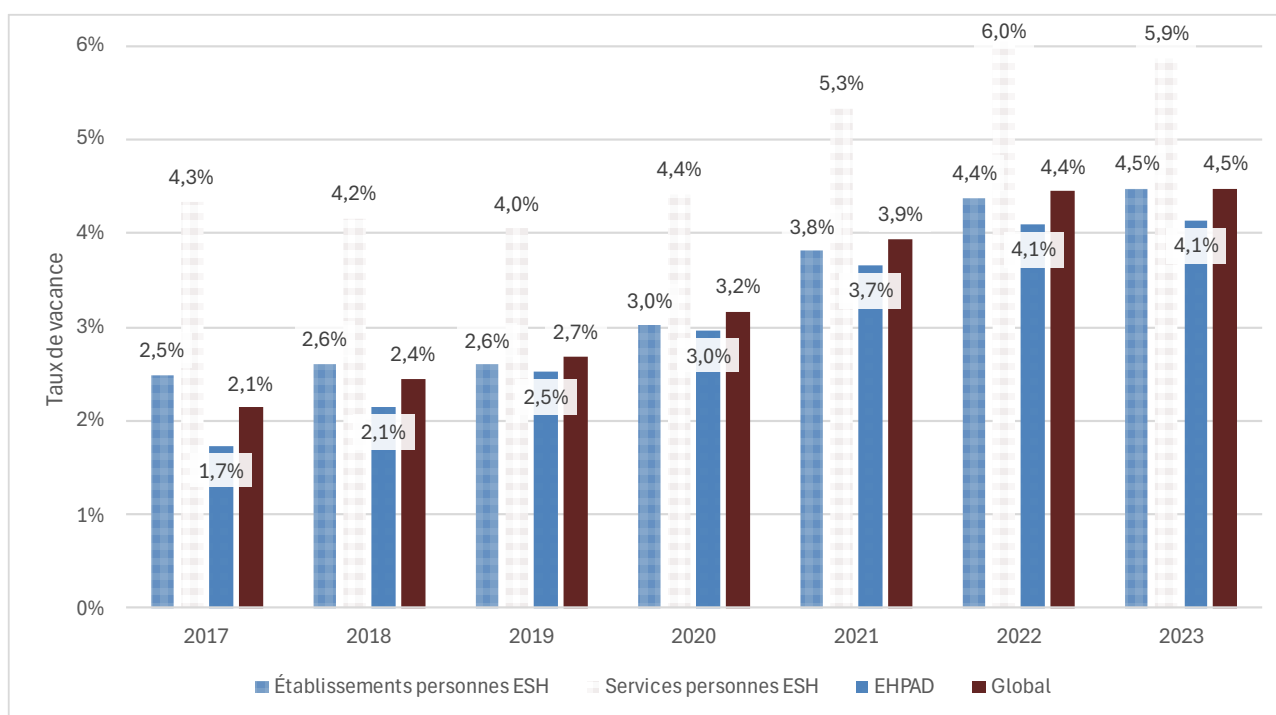
¹ Dans ces cartes et les suivantes, les données concernant les établissements et services de Mayotte ne sont pas incluses par souci de respect du secret statistique.

Le taux de vacance est en hausse continue depuis 2017

En complément des taux d'absentéisme, les taux de vacance documentent également les tensions susceptibles de peser sur les ressources humaines des ESMS. Un taux de vacance de postes élevé suggère un temps de recrutement long qui peut être lié à des choix internes, notamment financiers, ou au manque d'attractivité des métiers du secteur médico-social. Ces contraintes confrontent les ESMS à des risques de prise en charge dégradée ou les incitent à recourir à l'intérim dans l'attente d'un recrutement pérenne¹.

Entre 2017 et 2023, le taux de vacance dans les ESMS a plus que doublé puisqu'il est passé de 2,1 % à 4,5 %. À titre de comparaison, dans le secteur privé, le taux de vacance était proche de 3,5 % en 2022². Dans toutes les catégories de structures, le taux de vacance a fait un bond entre 2020 et 2021, puis a repris une hausse plus modérée en 2022 et 2023 (Figure 4).

Figure 4 – Évolution du taux de vacance dans les ESMS



Lecture : En 2022, le taux de vacance dans les ESMS est de 4,4 %. Dans les services pour personnes en situation de handicap, il est de 6,0 %.

Champ : Établissements et services pour personnes en situation de handicap, EHPAD et services multi-clientèle.

Source : ANAP (TDBMS 2017-2023), traitements CNSA.

¹ Avis du Conseil scientifique relatif à la mise en œuvre de la COG pour 2024, [Le renforcement de l'attractivité des métiers de l'accompagnement social et médico-social](#), février 2024.

² DARES, enquêtes Acemo trimestrielle et Acemo TPE ; ACOSS, estimations d'emploi ; calculs DARES.

Encadré n° 2 : Calcul des autres taux

Le **taux de vacance** d'un ensemble d'ESMS pour une année N est calculé en faisant le ratio entre :

- Le nombre total d'ETP vacants dans ces structures au 31/12 de l'année N ;
- La somme des ETP vacants et des ETP réels dans ces structures au 31/12 de l'année N.

Le **taux de présence** d'un ensemble d'ESMS pour une année N est calculé en faisant le ratio entre :

- La différence entre le nombre d'ETP réels dans ces structures au 31/12 de l'année N, multiplié par 365, et le nombre total de jours d'absence comptabilisés durant l'année N ;
- La somme des ETP vacants et des ETP réels dans ces structures au 31/12 de l'année N, multipliée par 365.

Le **taux de rotation** d'un ensemble d'ESMS pour une année N est calculé en faisant le ratio entre :

- La somme des entrées et sorties de personnel dans ces structures au cours de l'année N ;
- Le nombre total d'effectifs réels dans ces structures au 31/12 de l'année N-1.

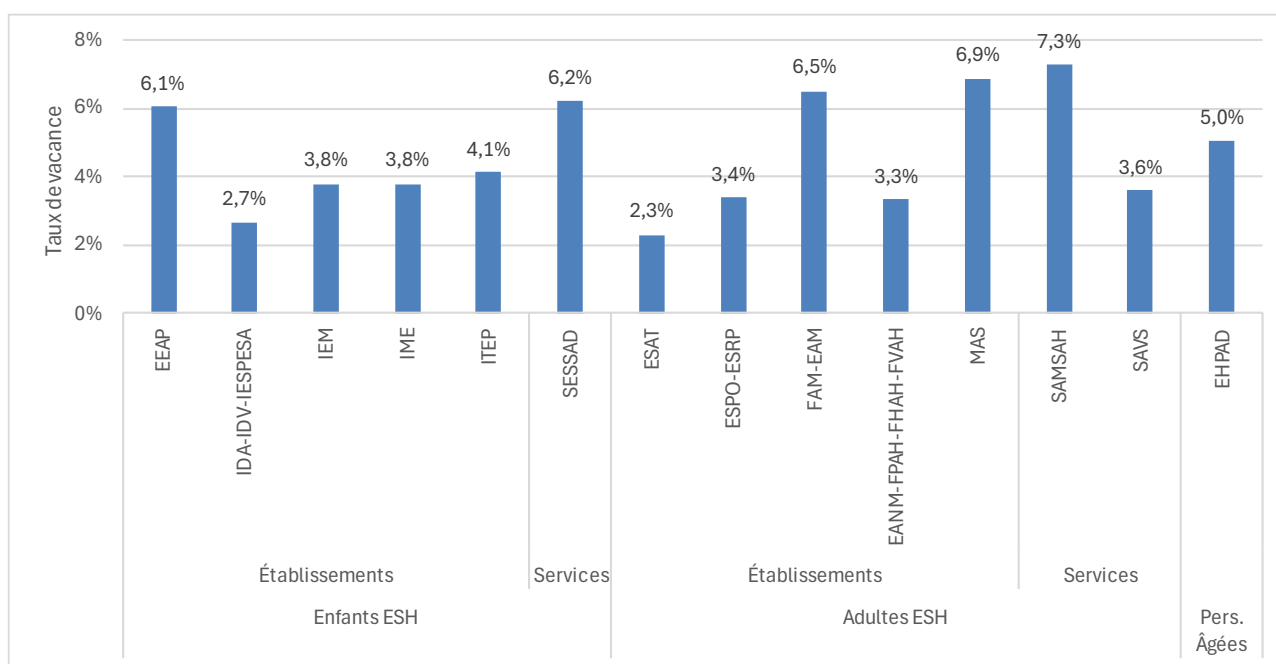
En d'autres termes, le taux de rotation est la moyenne entre le taux d'entrée et le taux de sortie. Seuls les recrutements et les départs des effectifs en CDI ou titulaires sont pris en compte. Le calcul des effectifs réels en revanche ne dépend pas du statut des personnes occupant un poste.

Les situations restent très différentes selon les types d'ESMS

Comme le montre la figure 4, la moyenne du taux de vacance de 4,5 % constatée en 2022 varie sensiblement selon le type d'ESMS. La figure 5 présente ces disparités à une échelle de distinction entre les structures plus fine. Le taux le plus bas se trouve dans le regroupement IDA-IDV-IESPESA¹ et dans les ESAT, avec seulement 2,7 % et 2,3 % de vacances en 2023. À l'opposé, les EEAP, les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), les FAM-EAM et les MAS ont tous un taux de vacance dépassant 6 %. Les structures les plus affectées sont les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) avec plus de 7 % d'ETP vacants.

Il est à noter que ces différences peuvent être liées à une composition de main-d'œuvre différente, tous les métiers n'étant pas affectés de la même façon par les tensions sur le recrutement.

Figure 5 – Taux de vacance dans les ESMS en 2023



Lecture : En 2023, le taux de vacance dans les ESAT est de 2,3 %. Il est de 6,9 % dans les MAS.

Champ : Établissements et services pour personnes en situation de handicap, EHPAD et services multi-clientèle.

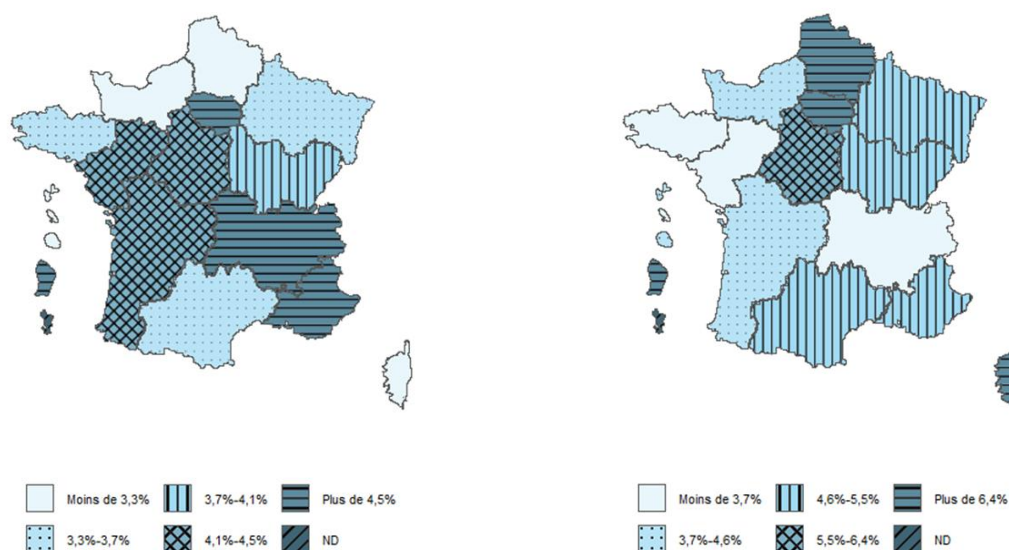
Source : ANAP (TDBMS 2023), traitements CNSA.

¹ Instituts pour déficients auditifs, instituts pour déficients visuels et instituts d'éducation sensorielle pour sourds et aveugles.

Les régions sont affectées de manière hétérogène

La figure 6 est une représentation régionale des taux de vacance en établissements et dans les services en 2023. La répartition est relativement homogène, la majorité des régions comptant autour de 4 % de vacances dans les établissements et de 5 % dans les services. Bien que ces moyennes soient proches, les taux de vacances extrêmes sont nettement plus élevés dans les services que dans les établissements.

Figure 6 – Taux de vacance (%) dans les établissements (gauche) et services (droite) par région en 2023



Lecture : Les régions sont réparties en quintiles selon le taux de vacance en établissements ou en services. En 2023, le taux de vacance en établissements en Normandie est de moins de 3,3 %.

Champ : Établissements pour personnes en situation de handicap et EHPAD, services pour personnes en situation de handicap.

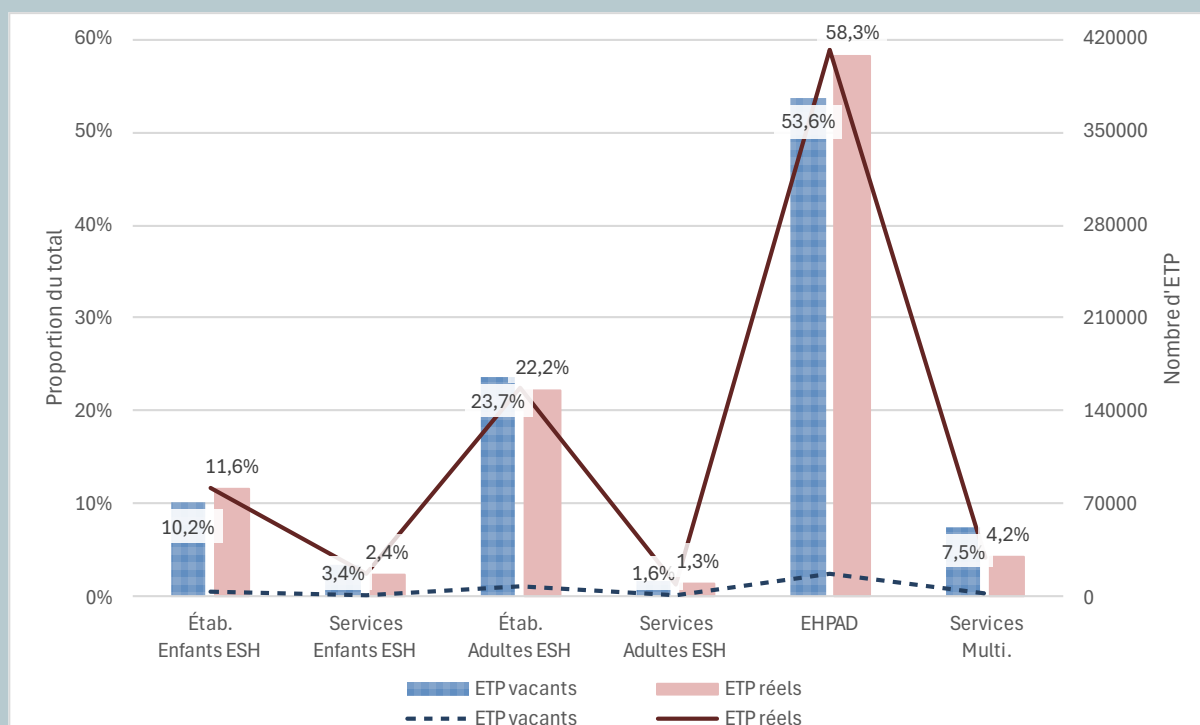
Source : ANAP (TDBMS 2023), traitements CNSA.

Les établissements et services de Guyane sont dans les deux cas très au-dessus, avec notamment des taux de vacance dépassant les 20 % dans les services de cette région. En métropole, c'est en Île-de-France que se trouve le taux de vacance le plus élevé, que ce soit dans les établissements ou dans les services, avec respectivement 6,9 % et 13,1 % de vacances. Les établissements des Hauts-de-France souffrent peu de la vacance des postes, avec un taux de 2,5 %, alors que les services de cette même région sont relativement affectés, le taux de vacance y étant de 6,7 %.

Encadré n° 3 : Comparaison entre ETP réels et ETP vacants

Il est intéressant d'observer, en fonction des types de structures, la part qu'occupent les ETP réels (c'est-à-dire occupés) des établissements et services et celle de leurs ETP vacants dans le total de ces deux catégories, ce que nous proposons dans la figure 7. Les ETP des EHPAD comptent pour 58,3 % des ETP réels en 2023, mais les ETP vacants de ces établissements représentent 53,6 % du total d'ETP vacants en ESMS en 2023. Le taux de vacance en EHPAD (4,1 %) se trouve légèrement en dessous de la moyenne sur tous les ESMS (4,5 %). Les services multi-clientèle en revanche emploient 4,2 % des ETP réels en 2023, mais leurs ETP vacants contribuent pour 7,5 % du total. Ainsi, on observe dans ces services un taux de vacance nettement plus élevé que la moyenne (7,7 % contre 4,5 % en 2023).

Figure 7 – Répartition des ETP réels et vacants dans les ESMS en 2023



Lecture : En 2023, 10,2 % des ETP vacants se trouvent dans les établissements pour enfants en situation de handicap et 23,7 % dans les établissements pour adultes en situation de handicap. Les établissements pour enfants en situation de handicap représentent 11,6 % des ETP réels contre 22,2 % pour les établissements pour adultes en situation de handicap.

Champ : Établissements et services pour personnes en situation de handicap, EHPAD et services multi-clientèle.

Source : ANAP (TDBMS 2023), traitements CNSA.

Le taux de rotation se caractérise par une augmentation marquée post-pandémie

Le taux de rotation dans les ESMS, qui correspond à la part du personnel renouvelée chaque année, est également un indicateur d'intérêt dans l'analyse des tensions sur le recrutement, même si son interprétation est plus indirecte.

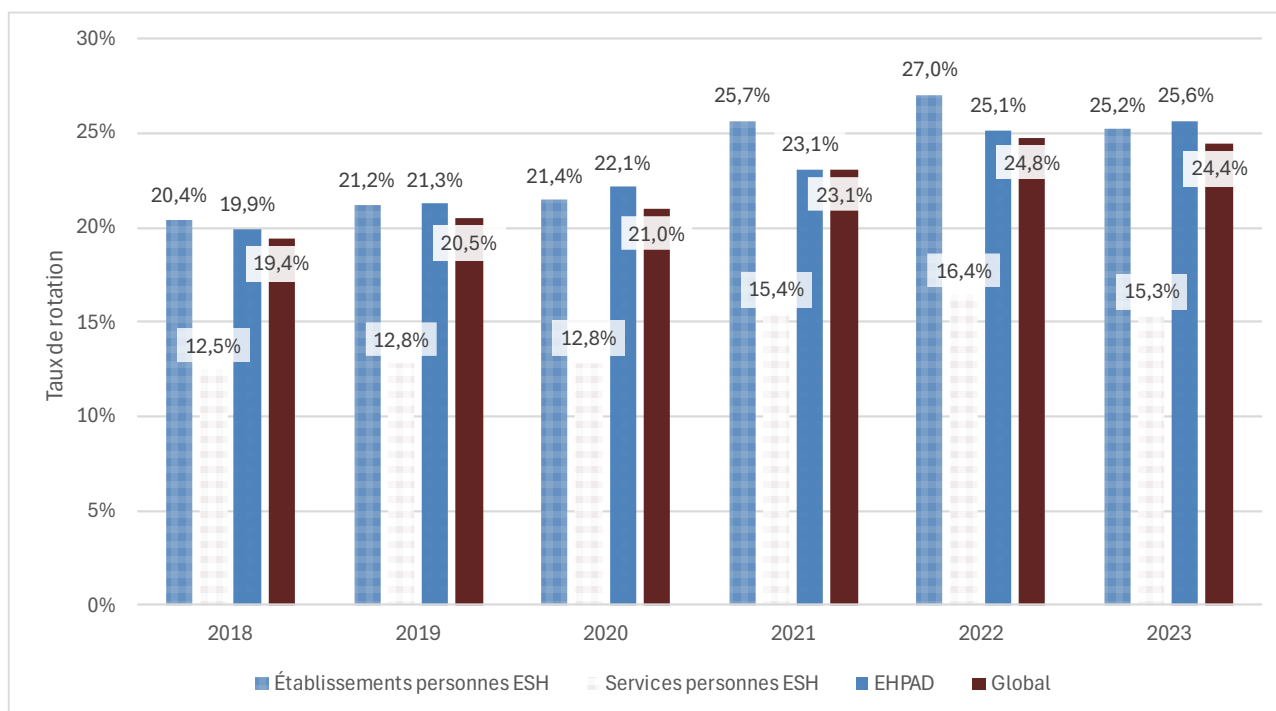
Un taux de rotation élevé signifie en effet un flux important d'entrées-sorties dans un établissement, ce qui peut correspondre à un choix de type de contrat (dans le secteur de la restauration ou du spectacle par exemple, la multiplication des contrats courts conduit naturellement à un taux de rotation élevé). Dans tous les cas, le taux de rotation est un indicateur de fidélisation de la main-d'œuvre. Que celui-ci soit provoqué (contrats courts) ou subi (démission), il s'agit d'un indicateur contextuel pour l'analyse de la tension dans un secteur, ici le secteur médico-social.

Depuis 2018, dans les ESMS, le taux de rotation a significativement augmenté, passant de 19,4 % à 24,4 %. En moyenne, ce taux est devenu nettement supérieur à celui observé dans le secteur privé, où il s'établissait à 21 % en 2023¹.

Ce taux moyen recouvre de très fortes disparités selon le type de structure observé. Il est ainsi nettement plus faible dans les services (15,3 % dans les services pour personnes en situation de handicap et 19,8 % dans les services multi-clientèle en 2023) que dans les établissements (21,7 % dans les établissements pour enfants en situation de handicap, 25,6 % dans les EHPAD et jusqu'à 34,6 % dans les établissements pour adultes en situation de handicap hors ESAT en 2023). La figure 8 illustre l'évolution du taux de rotation selon les catégories d'ESMS. La période étudiée commence en 2018, car le calcul du taux de rotation de l'année N utilise les effectifs de l'année N-1. Après une faible évolution entre 2019 et 2020, le taux de rotation global augmente plus fortement en 2020 et 2021.

¹ Publication trimestrielle des mouvements de main-d'œuvre par la DARES ; *Les entreprises en France*, INSEE Références.

Figure 8 – Évolution du taux de rotation dans les ESMS



Lecture : En 2022, le taux de rotation dans les ESMS est de 24,8 %. Dans les services pour personnes en situation de handicap, il est de 16,4 %.

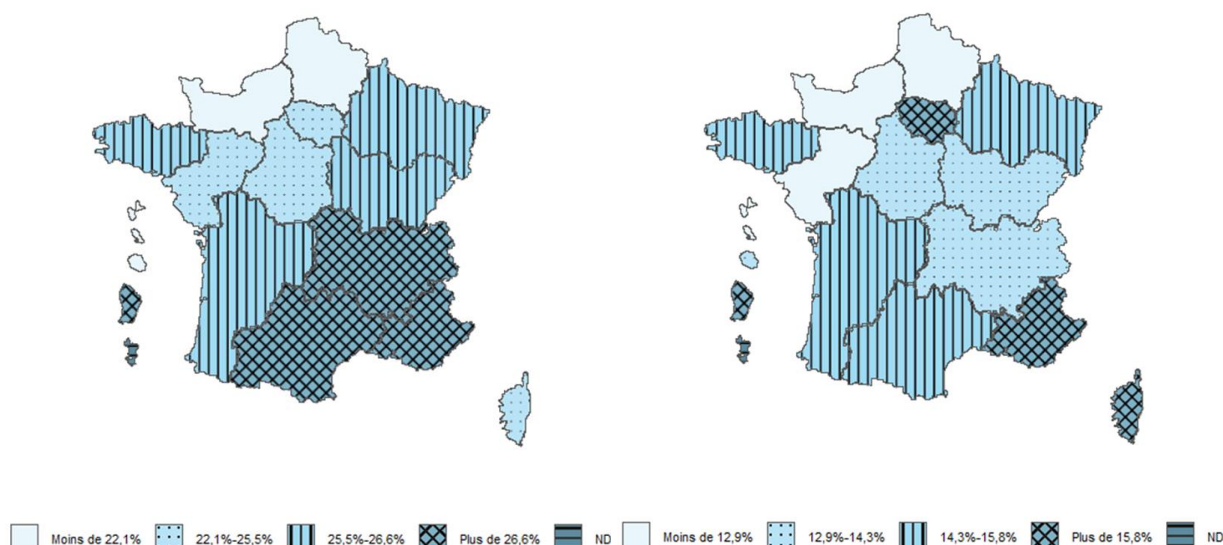
Champ : Établissements et services pour personnes en situation de handicap, EHPAD et services multi-clientèle.

Source : ANAP (TDBMS 2017-2023), traitements CNSA.

Dans les EHPAD, cette forte hausse survient un an plus tard, entre 2021 et 2022 : leur taux de rotation passe de 23,1 % à 25,1 %. Les autres structures enregistrent une moindre augmentation sur cette même période. L'année 2023 est la première année étudiée où le taux de rotation est en baisse dans toutes les structures à l'exception des EHPAD.

Selon les régions, tel qu'illustré dans la figure 9, le taux de rotation dans les ESMS se situe entre 15,7 % et 40,2 % pour les établissements, entre 5,7 % et 32,6 % pour les services. Toutefois, seule la Guyane se trouve au-dessus de 31,5 % dans l'un ou l'autre des types de structures. Les taux de rotation dans les établissements sont sensiblement plus élevés que dans les services : dans la moitié des régions, ces deux grandeurs diffèrent de plus de 10,5 points.

Figure 9 – Taux de rotation (%) dans les établissements (gauche) et services (droite) par région en 2023



Lecture : Les régions sont réparties en quintiles selon le taux de rotation en établissements ou en services. En 2023, le taux de rotation dans les services à La Réunion se situe entre 12,9 et 14,3 %.

Champ : Établissements et services pour personnes en situation de handicap, EHPAD et services multi-clientèle.

Source : ANAP (TDBMS 2023), traitements CNSA.

La Guadeloupe et la Martinique sont les seules régions dans lesquelles le taux de rotation est inférieur à 20 %, à la fois dans les établissements et dans les services. En métropole, c'est dans les Hauts-de-France que le taux de rotation moyen entre établissements et services est le plus faible.

Encadré n° 4 : Comparaison par statut juridique en EHPAD

Un autre facteur de distinction entre les ESMS est leur statut juridique, c'est-à-dire si ce sont des structures publiques, privées lucratives ou privées non lucratives. Cette catégorisation est présentée dans le tableau ci-dessous dans le cas particulier des EHPAD.

Tableau 2 – Principaux indicateurs de tension dans les EHPAD en 2023

-	Taux d'absentéisme	Taux de vacance	Taux de présence	Taux de rotation
EHPAD privés lucratifs	11,3 %	6,0 %	83,4 %	26,6 %
EHPAD privés non lucratifs	12,8 %	5,5 %	82,5 %	22,8 %
EHPAD publics	10,7 %	2,6 %	87,0 %	27,4 %
TOUS EHPAD	11,4 %	4,1 %	85,0 %	25,8 %

Source : ANAP (TDBMS 2023), traitements CNSA.

Sur les taux d'absentéisme, de vacance et de présence, les EHPAD privés, lucratifs comme non lucratifs, ont des valeurs proches, alors que les EHPAD publics se distinguent par de meilleurs résultats. Pour ce qui est du taux de rotation, ce sont les EHPAD privés non lucratifs qui sont à part avec une valeur plus basse que les EHPAD publics ou privés lucratifs.

Le recours aux CDD de remplacement reste contenu

Le recours à l'emploi temporaire pour compenser les difficultés de recrutements ou le taux d'absentéisme est difficile à estimer à partir des données disponibles. Le seul indicateur disponible est en effet le nombre de CDD de remplacement signés dans l'année (sans indication disponible sur la durée de ces derniers). Sur l'usage des CDD, cette vision, bien que partielle (il manque les CDD signés pour d'autres motifs), peut sembler relativement complète : selon une étude récente de la DARES¹, le motif du remplacement est en effet invoqué dans plus de 85 % des cas de signature de CDD dans les secteurs de la santé, du médico-social et de l'action sociale.

Dans tous les cas, l'usage de l'intérim n'est pas visible au travers des données disponibles, ce qui constitue un manque important.

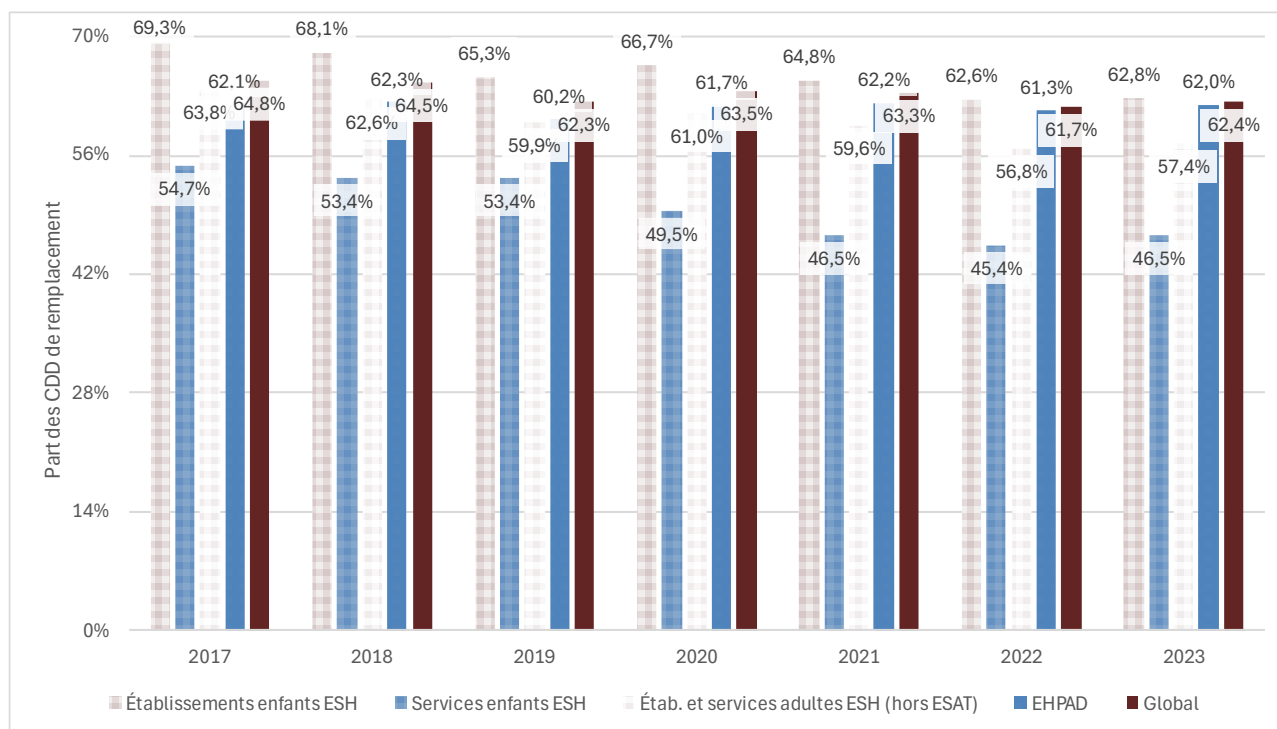
Malgré ces limites, l'analyse de la part des CDD dans les embauches est intéressante, même si elle peut en théorie traduire deux phénomènes distincts : d'une part, une précarisation de la main-d'œuvre, avec un recours aux CDD au détriment des CDI (phénomène général bien décrit dans les études de la DARES) ; d'autre part, un besoin de recours à des contrats courts pour compenser les absences pour arrêt.

En pratique, on constate que dans le secteur, la part des CDD dans les embauches fluctue entre 2017 et 2023, mais elle a globalement reculé dans tous les types de structure. Les établissements pour enfants en situation de handicap ont la plus grande part de CDD de remplacement dans leurs recrutements, même si elle a diminué : de 69,3 % en 2017, elle est passée à 62,8 % en 2023, se rapprochant ainsi des valeurs affichées par les autres ESMS. À l'inverse, les services pour enfants en situation de handicap ont moins recours aux CDD de remplacement : depuis 2020, ces contrats comptent pour moins de la moitié de leur recrutement, et cette part s'est relativement stabilisée autour de 46 %. À titre de comparaison, la part des CDD dans les embauches était de 83,4 % au quatrième trimestre 2024². Compte tenu de l'augmentation en parallèle des taux d'absence, cette évolution pourrait traduire les efforts de fidélisation réalisés par les structures, favorisant les embauches en CDI.

¹ DARES, Analyses n° 18, *Quels sont les usages des contrats courts ?*

² Publication trimestrielle des mouvements de main-d'œuvre par la DARES.

Figure 10 – Évolution de la part des CDD de remplacement dans les embauches en ESMS



Lecture : En 2022, les CDD de remplacement représentent 61,7 % des recrutements dans les ESMS. Dans les services pour enfants en situation de handicap, cette part est de 45,4 %.

Champ : Établissements et services pour personnes en situation de handicap, EHPAD et services multi-clientèle.

Source : ANAP (TDBMS 2017-2023), traitements CNSA.

Source et méthode

Les résultats présentés sont obtenus par l'exploitation du tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social (TDBMS). Celle-ci inclut des retraitements de données à des fins de représentativité et de correction d'erreurs de saisie qui conduisent les résultats à différer d'exploitations directes du tableau de bord. Le taux de non-réponse au moment de la collecte des données est de l'ordre de 15 % chaque année. Après redressement et imputation des données manquantes, nous parvenons à faire baisser ce taux sous la barre des 5 %.

Les traitements mis en œuvre sont :

- Une suppression des valeurs anormales (un nombre d'ETP trop élevé par rapport à la capacité de la structure) ;
- Une imputation de la base par interpolation et par taux de croissance pour les structures dont les données manquantes ne concernent pas toutes les années disponibles ;
- Pour les structures n'ayant jamais rempli leur déclaration, une imputation s'appuyant sur les données disponibles dans les structures du même type.

Les résultats sont susceptibles d'être révisés lors de prochaines publications, si les futures collectes conduisent à affiner les retraitements.

Annexes

Annexe n° 1 : Tableaux de données

Évolution du taux d'absentéisme par type d'ESMS

		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Enfants ESH	Établissements	9,9 %	10,1 %	10,2 %	12,3 %	12,0 %	12,3 %	10,7 %
	Services	8,8 %	8,9 %	8,9 %	10,3 %	10,0 %	10,9 %	9,3 %
Adultes ESH	Établissements	12,0 %	11,9 %	12,4 %	14,3 %	14,4 %	14,7 %	13,0 %
	ESAT	7,7 %	7,9 %	8,1 %	10,2 %	9,6 %	10,1 %	8,7 %
	Services	8,8 %	9,2 %	9,3 %	10,7 %	11,0 %	11,2 %	9,6 %
EHPAD		11,3 %	11,4 %	11,7 %	12,7 %	12,4 %	12,7 %	11,4 %
Services multi-clientèle		12,8 %	12,9 %	13,3 %	14,9 %	15,1 %	14,8 %	13,3 %
TOUS ESMS		11,1 %	11,2 %	11,5 %	12,9 %	12,7 %	13,0 %	11,5 %

Source : ANAP (TDBMS 2017-2023), traitements CNSA.

Évolution du taux d'absentéisme par motif d'absence

-		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Maladie	Ordinaire	2,0 %	1,8 %	1,8 %	2,0 %	2,0 %	2,1 %	1,9 %
	Moyenne durée	2,9 %	3,0 %	3,2 %	4,0 %	3,7 %	3,8 %	3,3 %
	Longue durée	2,4 %	2,5 %	2,5 %	2,9 %	2,9 %	2,8 %	2,6 %
Congé maternité/paternité		1,3 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,0 %
AT-MP		1,6 %	1,7 %	1,8 %	1,9 %	1,9 %	1,9 %	1,9 %
Congé spécial		0,9 %	0,9 %	0,9 %	1,0 %	1,0 %	1,1 %	0,9 %
TOUS MOTIFS		11,1 %	11,2 %	11,5 %	12,9 %	12,7 %	13,0 %	11,7 %

Source : ANAP (TDBMS 2017-2023), traitements CNSA.

Taux d'absentéisme en 2023 par type d'ESMS et par motif d'absence

-		Maladie ordinaire	Maladie moyenne durée	Maladie longue durée	Congé maternité/ paternité	AT- MP	Congé spécial	TOUS MOTIFS
Enfants ESH	Établissements	1,2 %	3,6 %	2,5 %	1,0 %	1,1 %	1,3 %	10,7 %
	Services	1,2 %	2,9 %	1,9 %	1,4 %	0,4 %	1,5 %	9,3 %
Adultes ESH	Établissements	1,3 %	4,1 %	3,2 %	1,0 %	1,7 %	1,1 %	12,3 %
	Services	1,2 %	3,2 %	2,4 %	1,2 %	0,4 %	1,1 %	9,6 %
EHPAD		2,3 %	2,9 %	2,4 %	1,0 %	2,1 %	0,6 %	11,4 %
Services multi-clientèle		2,0 %	3,3 %	3,1 %	1,3 %	2,4 %	1,1 %	13,3 %
TOUS ESMS		1,9 %	3,3 %	2,6 %	1,0 %	1,9 %	0,9 %	11,5 %

Source : ANAP (TDBMS 2023), traitements CNSA.

Évolution du taux de vacance par type d'ESMS

-		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Enfants ESH	Établissements	2,6 %	2,7 %	2,6 %	2,8 %	3,3 %	3,7 %	3,9 %
	Services	4,9 %	4,8 %	4,8 %	5,0 %	5,9 %	6,5 %	6,2 %
Adultes ESH	Établissements	2,6 %	2,7 %	2,8 %	3,3 %	4,4 %	5,1 %	5,2 %
	ESAT	1,7 %	1,8 %	1,9 %	2,1 %	2,3 %	2,6 %	2,3 %
	Services	3,2 %	2,8 %	2,7 %	3,3 %	4,3 %	5,2 %	5,2 %
EHPAD		1,7 %	2,1 %	2,5 %	3,0 %	3,7 %	4,1 %	4,1 %
Services multi-clientèle		2,9 %	3,7 %	4,4 %	5,7 %	7,6 %	8,1 %	7,7 %
TOUS ESMS		2,1 %	2,4 %	2,7 %	3,2 %	3,9 %	4,4 %	4,5 %

Source : ANAP (TDBMS 2017-2023), traitements CNSA.

Évolution du taux d'entrée par type d'ESMS

-		2018	2019	2020	2021	2022	2023
Enfants ESH	Établissements	18,2 %	18,5 %	18,3 %	22,1 %	23,6 %	22,5 %
	Services	13,0 %	13,2 %	13,8 %	16,8 %	17,4 %	16,3 %
Adultes ESH	Établissements	28,2 %	29,2 %	29,6 %	33,9 %	36,8 %	35,0 %
	ESAT	10,4 %	10,6 %	10,4 %	12,8 %	13,9 %	12,8 %
	Services	13,7 %	14,0 %	12,9 %	15,3 %	17,7 %	16,9 %
EHPAD		20,0 %	21,6 %	22,9 %	23,1 %	25,4 %	26,0 %
Services multi-clientèle		17,5 %	18,1 %	17,6 %	19,4 %	20,5 %	20,0 %
TOUS ESMS		19,6 %	20,8 %	21,5 %	23,0 %	25,0 %	24,9 %

Source : ANAP (TDBMS 2017-2023), traitements CNSA.

Évolution du taux de sortie par type d'ESMS

-		2018	2019	2020	2021	2022	2023
Enfants ESH	Établissements	17,9 %	18,6 %	18,5 %	22,3 %	23,0 %	20,9 %
	Services	11,9 %	12,0 %	12,4 %	14,5 %	15,3 %	13,8 %
Adultes ESH	Établissements	27,1 %	28,7 %	29,4 %	36,2 %	36,9 %	34,2 %
	ESAT	9,9 %	9,7 %	10,4 %	12,7 %	13,4 %	12,1 %
	Services	11,3 %	12,0 %	11,7 %	14,5 %	15,4 %	14,5 %
EHPAD		19,9 %	20,9 %	21,4 %	23,0 %	24,9 %	25,2 %
Services multi-clientèle		17,4 %	17,9 %	17,7 %	20,8 %	20,1 %	19,6 %
TOUS ESMS		19,2 %	20,1 %	20,6 %	23,2 %	24,5 %	24,0 %

Source : ANAP (TDBMS 2017-2023), traitements CNSA.

Évolution du taux de rotation par type d'ESMS

-		2018	2019	2020	2021	2022	2023
Enfants ESH	Établissements	18,0 %	18,6 %	18,4 %	22,2 %	23,3 %	21,7 %
	Services	12,5 %	12,6 %	13,1 %	15,7 %	16,4 %	15,1 %
Adultes ESH	Établissements	27,6 %	28,9 %	29,5 %	35,0 %	36,9 %	34,6 %
	ESAT	10,2 %	10,1 %	10,4 %	12,7 %	13,6 %	12,4 %
	Services	12,5 %	13,0 %	12,3 %	14,9 %	16,5 %	15,7 %
EHPAD		19,9 %	21,3 %	22,1 %	23,1 %	25,1 %	25,6 %
Services multi-clientèle		17,5 %	18,0 %	17,7 %	20,1 %	20,3 %	19,8 %
TOUS ESMS		19,4 %	20,5 %	21,0 %	23,1 %	24,8 %	24,4 %

Source : ANAP (TDBMS 2017-2023), traitements CNSA.

Évolution du taux de présence par type d'ESMS

-		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Enfants ESH	Établissements	87,8 %	87,5 %	87,5 %	85,2 %	85,0 %	84,4 %	85,7 %
	Services	86,7 %	86,7 %	86,7 %	85,2 %	84,7 %	83,3 %	85,1 %
Adultes ESH	Établissements	85,8 %	85,7 %	85,2 %	82,9 %	81,9 %	80,9 %	82,4 %
	ESAT	90,7 %	90,5 %	90,2 %	87,9 %	88,3 %	87,6 %	89,2 %
	Services	88,3 %	88,2 %	88,3 %	86,4 %	85,2 %	84,2 %	85,6 %
EHPAD		87,1 %	86,7 %	86,0 %	84,8 %	84,4 %	83,7 %	85,0 %
Services multi-clientèle		84,7 %	83,9 %	82,8 %	80,2 %	78,4 %	78,3 %	80,0 %
TOUS ESMS		87,0 %	86,6 %	86,1 %	84,4 %	83,9 %	83,2 %	84,5 %

Source : ANAP (TDBMS 2017-2023), traitements CNSA.

Évolution de la part des CDD de remplacement dans les recrutements par type d'ESMS

		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Enfants ESH	Établissements	69,3 %	68,1 %	65,3 %	66,7 %	64,8 %	62,6 %	62,8 %
	Services	54,7 %	53,4 %	53,4 %	49,5 %	46,5 %	45,4 %	46,5 %
Adultes ESH	Établissements	63,6 %	62,4 %	59,5 %	60,8 %	59,5 %	56,9 %	57,6 %
	ESAT	79,8 %	78,8 %	78,6 %	78,6 %	76,7 %	73,7 %	74,5 %
	Services	65,7 %	64,0 %	63,3 %	63,0 %	60,2 %	55,6 %	55,0 %
EHPAD		62,1 %	62,3 %	60,2 %	61,7 %	62,2 %	61,3 %	62,0 %
Services multi-clientèle		72,0 %	72,7 %	70,2 %	72,4 %	73,4 %	71,3 %	71,5 %
TOUS ESMS		64,8 %	64,5 %	62,3 %	63,5 %	63,3 %	61,7 %	62,4 %

Source : ANAP (TDBMS 2017-2023), traitements CNSA.

Annexe n° 2 : Structures étudiées

Les ESMS observés sont catégorisés par le public accompagné : enfants en situation de handicap, adultes en situation de handicap, personnes âgées ou multi-clientèle. Au sein d'une même classe, la distinction est opérée entre les établissements et les services. Les structures regroupées dans chaque groupe sont les suivantes :

- Enfants en situation de handicap :
 - Établissements : instituts médico-éducatifs (IME), établissement pour enfants ou adolescents polyhandicapés (EEAP), instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP), instituts d'éducation motrice (IEM), instituts pour déficients visuels (IDV), instituts pour déficients auditifs (IDA), instituts d'éducation sensorielle sourd-aveugle (IESPESA),
 - Services : services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) ;
- Adultes en situation de handicap :
 - Établissements : foyers hébergement adultes handicapés (FHAH), foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés (FPAH), maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers de vie pour adultes handicapés (FVAH), établissements d'accueil temporaire pour adultes handicapés (EATAH), foyers d'accueil médicalisé pour adultes handicapés (FAM), établissements d'accueil médicalisé pour adultes handicapés (EAM), établissements d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM), établissements et services d'aide par le travail (ESAT), établissements et services de préorientation (ESPO), établissements et services de réadaptation professionnelle (ESRP),
 - Services : services d'accompagnement médico-social adultes handicapés (SAMSAH), services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ;

- Personnes âgées (uniquement des établissements) : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ;
- Multi-clientèle (uniquement des services) : services autonomie aide et soins (SAAS), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Certains types d'ESMS ne sont pas inclus dans la présente étude, soit en l'absence de vocation à accompagner du public, soit par absence de données ou insuffisance de la qualité des données disponibles les concernant (par exemple les SAAD – services d'aide et d'accompagnement à domicile).